



Problème reprise après arrêt de travail

Par **grom10**, le **19/06/2009** à **11:41**

Bonjour,

Je vous serai très reconnaissant de prendre le temps de me lire, j'ai besoin d'aide.

Je suis hotliner en CDD depuis le 27/01/09, pour un fournisseur d'accès à Internet. Mon contrat se termine dans 5 semaines. Mon travail consiste à prendre les appels d'abonnés souhaitant résilier leur abonnement. Il y a 3 semaines, j'ai été arrêté quelques jours par mon médecin traitant pour des problèmes intestinaux, qui nous nous sommes vite rendus compte étaient liés à un stress professionnel abondant. En effet, je ne supporte plus mon travail, à tel point que chaque appel d'un abonné désagréable (env. 90 %) devient conflictuel et je ne peux plus rester passif face aux insultes de mes interlocuteurs. Je suis retourné au travail il y a 15 jours, et au bout de 2 jours de reprise, je me suis emporté en insultant un client tellement les nerfs me sont montés ; mes collègues m'ont conseillé de prendre du recul car il voyaient que je devenais excécrable et que je me bouffais la santé. Je suis retourné chez le médecin, qui m'a remis 15 jours d'arrêt (les anxiolitiques ne marchent pas, seul l'éloignement de mon travail a un effet positif). Je suis de nature très impulsif et je suis incabable de prendre sur moi comme on me l'a conseillé, j'explose forcément (soit au travail, soit chez moi), ça devient invivable. Ce matin, j'ai été convoqué à une visite auprès du médecin-conseil de la CPAM, celui-ci m'a jugé apte à reprendre (je lui ai expliqué la même chose qu'à vous), ce qui m'est réellement impossible, car je ne peux pas prendre sur moi, même s'il ne me reste plus longtemps dans cette boîte, je sais que je ne pourrais pas retenir incessamment mon impulsivité, et j'ai peur de me faire virer (j'ai déjà failli détruire un écran d'ordinateur). Je suis censé reprendre dans 2 jours, je ne sais plus quoi faire, que me conseillez-vous, sachant qu'il me sera impossible de retourner là-bas sans péter les plombs. Qu'est-ce que je risque à ne pas me présenter, et en cas de licenciement pour faute grave dû à l'absence, pensez-vous que l'entreprise me réclamera des dommages et intérêts (la boîte a 400 employés et franchement, mon absence est loin de déstabiliser l'organisation de celle-ci) ?

Merci de m'avoir lu et de vos réponses.

Jérôme.